

Le contrat participatif d'évaluation : une évaluation sans piège

PRESENTATION

La démarche du contrat participatif d'évaluation mise en place dans plusieurs établissements de l'académie de Créteil est inspirée de celle de l'évaluation par contrat de confiance.

Sous sa forme originelle, ce dispositif repose sur les principes suivants :

- L'évaluation porte exclusivement sur ce qui a été enseigné et travaillé, afin de mesurer un niveau d'acquisition et non une capacité de transfert.
- Avant l'évaluation, l'élève dispose d'un « contrat » écrit qui explicite les connaissances et les compétences sur lesquelles il sera évalué.
- L'évaluation est précédée d'une séance de questions en classe offrant à chaque élève la possibilité d'interroger le professeur sur ce qu'il n'a pas compris ou assimilé.

Dans l'académie de Créteil, de légères adaptations ont été apportées à ce dispositif en adjoignant une dimension participative aux deux séances préparatoires à l'évaluation : celle de présentation du contrat et celle du questionnement :

- Une fois fourni et expliqué aux élèves, le contrat devient un objet de travail partagé par la classe : répartis en petits groupes, les élèves ont la responsabilité de réaliser une « fiche de réussite pour l'évaluation » explicitant les questions susceptibles d'être posées ;

Dans un deuxième temps, et à l'issu du travail de révision qu'ils ont effectué en dehors de la classe, les élèves sont très fortement associés à l'organisation de la séance de questions/réponses. Répartis en groupes, ils débattent de leurs difficultés, identifient et s'emploient à corriger mutuellement leurs erreurs, sous la responsabilité du professeur qui vérifie la pertinence et la justesse des réponses fournies et reprend si besoin des explications collectives.

BILAN

Les effets positifs de l'évaluation par contrat de confiance dans sa forme initiale sont connus : la gratification des efforts fournis favorise la confiance en soi et en l'Ecole, le plaisir d'apprendre, l'implication des élèves dans leur travail.

La prise en charge par les élèves de l'élaboration de la fiche de réussite favorise la créativité des élèves et la prise en compte de la multiplicité des formes d'intelligence et des moyens d'expression (schémas, tableaux, cartes heuristiques etc.). Le caractère participatif de la séance de questionnement a un double avantage : l'erreur n'est plus perçue comme une faute individuelle, mais comme un levier d'apprentissage collectif et l'enseignant retire de la séance de précieuses informations pour la régulation de son enseignement.

Le travail collectif de repérage de difficultés, d'analyse d'erreurs et de recherche de solutions permet aux élèves d'apprendre à apprendre et de mieux comprendre la nature et la finalité des enseignements.

Question 1 : *Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ?*